

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 6 JUIN 2016

portant nomination des membres du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe, organisé au titre de l'année 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-419 du 22 mai 2013 modifié relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant du ministre chargé de la culture ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de la recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Astrid BRANDT-GRAU, ingénieure de recherche hors classe, chef du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général, est désignée en qualité de présidente du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Sophie ANNOEPEL-CABRIGNAC, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, responsable de la documentation et de l'informatique documentaire, service archives bibliothèque documentation, musée Picasso de Paris,
- Madame Dominique JOURDY, ingénieure d'études hors classe, chargée de la valorisation de la recherche, département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, secrétariat général,
- Madame Sigrid MIRABAUD, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, responsable de laboratoire, adjointe au directeur des études, département des restaurateurs, Institut national du patrimoine.
- Monsieur Pascal REDON, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission informatique et télécommunications, secrétariat général des affaires européennes, services du Premier ministre.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Sigrid MIRABAUD, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, responsable de laboratoire, adjointe au directeur des études, département des restaurateurs, Institut national du patrimoine.

Article 3

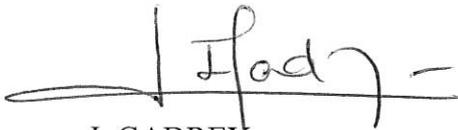
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 6 JUIN 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Gadrey', written over a horizontal line.

I. GADREY

Page 101 -